

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - IXème programme de travaux - Opération n°3 : SAINT MEDARD EN JALLES - Aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous sur le ruisseau de Souge - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0805 du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement au IX^{ème} programme de travaux du syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG) fixant la participation communautaire à 32 % du montant prévisionnel HT des travaux.

Lors de sa séance du 15 juin 2010, le SIJALAG a décidé de réaliser des travaux d'aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous, dans le camp militaire de Souge, juxtant le ruisseau de Souge, affluent de la Jalle de Blanquefort, tels que défini dans l'étude globale du bassin versant.

Ces travaux participent à la sécurisation de cet ouvrage et à la limitation des risques d'inondation sur ce secteur de la Jalle.

Pour chaque opération du programme, une convention d'application doit être signée entre le syndicat et la Communauté urbaine de Bordeaux, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la participation communautaire. La présente délibération a donc pour objet la signature de la première convention à intervenir sur le IX^{ème} programme de travaux, désignée :

« Opération n°3 – Aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous sur le ruisseau de Souge, à Saint Médard en Jalles ».

Le coût de l'opération de travaux est estimé à 5 000 € HT.

Le montant retenu afin de déterminer la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux correspond à une quote-part de 32 % calculée à partir de l'estimation HT des travaux, rémunération de maîtrise d'œuvre comprise.

Le montant de cette participation à l'opération n°3 : « Aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous sur le ruisseau de Souge, à Saint Médard en Jalles » s'élève ainsi à :

- Montant prévisionnel des travaux (maîtrise d'oeuvre comprise) : 5 000 € HT
- Montant de la participation C.U.B. (taux de participation 32 %) : **1 600 €**

Le montant de la participation communautaire, telle que définie ci-dessus, correspond à une estimation du coût de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté urbaine de Bordeaux pouvant donner lieu le cas échéant à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n°3 sera versée.

La dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 204158, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03, de l'exercice 2010.

Cette contribution à l'opération n° 3 reste dans les limites financières autorisées dans le cadre des crédits ouverts pour la participation communautaire au IX^{ème} programme de travaux du SIJALAG autorisée par la délibération n° 2004/0961 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, s'élevant initialement à 395 910,40 € H.T.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2004/0961 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004,
VU la délibération n°2009/0805 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009,
VU la délibération du Comité syndical du SIJALAG du 15 juin 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces travaux participent à la sécurisation de l'ouvrage et à la limitation des risques d'inondation sur ce secteur de la Jalle,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – IX^{ème} programme – opération n°3 – « Aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous sur le ruisseau de Souge, à Saint Médard en Jalles » ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : d'autoriser le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°3 du IX^{ème} programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 1 600 €,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2010

M. JEAN-PIERRE TURON